

Chômage et isolement

M. Jean-Baptiste de Foucauld

Président de Solidarités Nouvelles face au Chômage (www.snc.asso.fr)

Ancien Commissaire au Plan

Dans la très nécessaire réflexion sur l’isolement, il me paraît nécessaire, à partir de l’expérience de Solidarités nouvelles face au chômage, d’appeler l’attention sur l’impact du chômage sur la solitude des personnes.

Le chômage est un redoutable propagateur d’isolement. Il rétrécit le lien social au moment même où il faudrait le densifier. D’une part, les demandeurs d’emploi, lorsqu’ils sont confrontés à des situations d’échecs répétés sont tentés de voir dans toute opportunité nouvelle une source possible de nouvelle et douloureuse déception, et sont alors enclins au découragement et au repli sur soi. Leurs relations avec leurs proches deviennent plus difficiles et provoquent facilement l’éclatement des familles. Mais d’autre part, les personnes qui ont un travail ne sont pas à l’aise dans leurs relations avec les chômeurs, ne sachant trop que faire, ou se sentant vaguement culpabilisés. Eux aussi ont spontanément, et pour ces raisons, tendance à réduire leurs liens, alors que c’est le contraire qui serait nécessaire. Ce mécanisme d’évitement mutuel, aux conséquences graves, est le plus souvent ignoré, et l’on s’est peu efforcé jusqu’ici d’y trouver des antidotes. Pour remédier à cette situation, il est indispensable :

1 – Que la *redistribution sociale soit orientée en priorité vers l’exercice effectif du droit au travail* affirmé par la Constitution, ce qui suppose notamment que les ressources publiques nécessaires soient mobilisées pour développer la formation, alléger les charges pesant sur les bas salaires, et subventionner les emplois non marchands. Là où le travail est disponible, il y a en effet un minimum de sociabilité et des occasions améliorées de contacts sociaux. En fait, la société française ne s’est jamais clairement et fortement mobilisée en faveur de l’emploi, la préférence pour le revenu plutôt que l’emploi prévalent le plus souvent. De ce point de vue, la baisse de l’impôt sur le revenu, dont les effets sur l’emploi sont indirects et incertains, et qui risque d’entraîner une diminution des crédits budgétaires destinés à l’emploi des personnes, ne va pas dans la bonne direction.

Une attention particulière doit en outre être apportée à l’emploi des jeunes, et des personnes âgées de plus de cinquante ans. Un véritable droit à l’initiative (capital initiative) doit être institué. Un meilleur équilibre entre sécurité et flexibilité doit être mis en place dans le droit et dans les relations du travail.

2 – Que les *demandeurs d’emploi* bénéficient du *soutien relationnel* dont ils ont besoin :

- de la part des institutions, qui doivent dégager les moyens en personnel nécessaires. Dans les agences locales pour l’emploi, chaque demandeur d’emploi doit avoir un référent unique. Chaque allocataire du RMI doit bénéficier, comme le veut la loi, d’un contrat d’insertion négocié de façon équitable, avec un mécanisme d’arbitrage en cas de

désaccord ; une réflexion sur les conditions du travail social dans le contexte d'aujourd'hui est indispensable ;

- de la part, tant de l'entourage familial et amical que du secteur associatif, de dispositifs d'accompagnement adaptés. La formule mise en œuvre par SNC -des binômes d'accompagnateurs de demandeurs d'emploi, se rencontrant eux-mêmes chaque mois pour réguler leur action, et mettant en commun des ressources pour créer des emplois- mériterait de ce point de vue d'être davantage utilisée. C'est un moyen parmi d'autres de reconstituer le capital social de notre société, de lutter contre l'individualisme et de retrouver le sens du donner – recevoir - rendre.

3 – Que la vie *associative* fasse l'objet d'un soutien plus actif des pouvoirs publics en tant que génératrice de liens sociaux choisis et solidaires. Deux avancées nouvelles sont à cet égard nécessaires :

- un respect scrupuleux de la Charte que l'Etat a signé en 2001 (conventions pluriannuelles, versement en début d'année, suppression des à-coups budgétaires) ; le tissu relationnel fragile et mis en place souvent aux prix de difficiles efforts doit être mis à l'abri des –à-coups conjoncturels ;

- la mise en place d'un réseau efficace d'accueil et d'orientation des bénévoles, appuyée sur un site Internet, afin de faciliter et de rationaliser la mise en relation des bénévoles et des associations, mise en relation souvent aléatoire et anarchique aujourd'hui.

4) – Que l'on réfléchisse à la notion juridique d'aide à personne en danger et à ses conditions d'application : la question d'un devoir d'aide aux personnes en danger d'exclusion ou d'isolement mérite d'être posée et étudiée ; les devoirs et obligations doivent croître parallèlement aux droits dans un société équilibrée.

5 – Que l'on s'interroge sur notre mode de développement lui-même, fondé à la fois sur l'individualisme, la stimulation des désirs matériels, et l'illusion de l'abondance illimitée pour tous. Une conception plus qualitative de la richesse, fondée sur l'équilibre entre la satisfaction des besoins matériels, relationnels et spirituels, doit être élaborée. Elle doit être mise en œuvre par des actions mobilisatrices de résistance à l'exclusion, par la recherche patiente des régulations assurant le travail et la cohésion sociale de nos sociétés, et par un élan démocratique destiné à ce que chacun puisse développer le meilleur de lui-même avec les autres et grâce aux autres. Ce sont désormais des conditions nécessaires pour agir en profondeur sur les phénomènes de solitude et d'isolement ¹.

¹ Sur ce point, voir Jean-Baptiste de Foucauld, Les 3 Cultures du développement humain, résistance, régulation, utopie (Odile Jacob 2002)